

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 18 novembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/11/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN

Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mrs LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. MOUHICA à M. NICOLAS

De Mme GOMES DA COSTA à Mme RANIVOALISON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BADALIAN

Délibération : 2024-11-04

RD 941 – route de Royan : Aménagement de la traverse des Planes et Validation du partenariat financier modifié

Rapporteur : H. GINGAST

Par délibération en date du 15/04/2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réaménagement de la route de Royan / RD941 et la répartition des charges proposée dans la convention.

Le Département a retravaillé la convention qui a été examinée en avril 2024 et soumet un nouveau projet (V5).

Cette nouvelle version précise notamment le phasage des opérations (Fléac serait concerné par la phase 3) et redéfinit la répartition des charges entre les partenaires.

Le projet est estimé à ce jour à 2 000 000€ HT (études, travaux et frais annexes), dont les charges seraient réparties comme suit :

AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_04-DE
 Reçu le 19/11/2024
 Publié le 19/11/2024

Libellés	Commune de St-Yrieix	Commune de Fléac	Grand Angoulême	Département
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre				
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre "études et travaux"	100 %		/	Pilotage à titre gracieux des études et des travaux avec l'appui d'un bureau d'études privé
	84 %	16 %		
Travaux : 1ère tranche fonctionnelle				
Mobilités douces : aménagement trottoirs et création d'une voie douce	35 %	/	35 % *	30 % *
Réaménagement des arrêts de bus	/	/	100 % **	/
Requalification de la RD 941 (renforcement structure, chaussée, reprise réseau pluvial) et aménagement de sécurité (plateaux, chicanes, écluses, résine, signalisations horizontale et verticale correspondantes)	100 %	/	/	- Participation au titre du fonds de concours voirie (y compris renforcement) - Participation au titre des amendes de police
Déplacement et effacement réseaux	100 %	/	/	/
Aménagements paysagers et places de stationnement perméables	100 %	/	/	Participation au titre de l'embellissement des espaces publics
Travaux : 2ère tranche fonctionnelle				
Mobilités douces : aménagement trottoirs et création d'une voie douce	35 %	/	35 % *	30 % *
Réaménagement des arrêts de bus	/	/	100 % **	/

AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_04-DE
 Reçu le 19/11/2024
 Publié le 19/11/2024

Requalification de la RD 941 (renforcement structure, chaussée, reprise réseau pluvial) et aménagement de sécurité (plateaux, chicanes, écluses, résine, signalisations horizontale et verticale correspondantes)	100 %	/	/	- Participation au titre du fonds de concours voirie (y compris renforcement) - Participation au titre des amendes de police
Déplacement et effacement réseaux	100 %	/	/	/
Aménagements paysagers et places de stationnement perméables	100 %	/	/	Participation au titre de l'embellissement des espaces publics
Travaux : 3ère tranche fonctionnelle				
Mobilités douces : aménagement trottoirs et création d'une voie douce (au prorata du linéaire pour les communes)	35 %		35 % *	30 % *
	55 %	45 %		
Réaménagement des arrêts de bus	/	/	100 % **	/
Requalification de la RD 941 (renforcement structure, chaussée, reprise réseau pluvial) et aménagement de sécurité (plateaux, chicanes, écluses, résine, signalisations horizontale et verticale correspondantes)	55 %	45 %	/	- Participation au titre du fonds de concours voirie (y compris renforcement) par commune - Participation au titre des amendes de police par commune
Déplacement et effacement réseaux	100 %		/	/
	Sur son territoire	Sur son territoire		
Aménagements paysagers et places de stationnement perméables	100 %		/	Participation au titre de l'embellissement des espaces publics par commune
	Sur son territoire	Sur son territoire		

* : sur la base des dépenses éligibles des dispositifs

AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_04-DE
Reçu le 19/11/2024
Publié le 19/11/2024

****** : selon les conditions de prise en charge de GrandAngoulême

Si le projet s'avérait être supérieur à 2 000 000 € HT, la répartition financière entre les partenaires détaillée ci-dessus pourrait être soumise à une nouvelle validation des partenaires et actée par avenant.

Le coût global pour la Commune sera précisé à l'issue des études de projet et sera inscrit au budget de l'exercice concerné (probablement 2027 ou 2028)

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la répartition des charges modifiée ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer les conventions nécessaires à ce projet.

Fait et délibéré à FLEAC, le 18 novembre 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **19 NOV. 2024**

Réception du : **19 NOV. 2024**

Mise en ligne le : **21 NOV. 2024**

